



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 43 - AOUT 2014

SOMMAIRE

37_Préfecture d'Indre- et- Loire

Secrétariat Général

Arrêté N °2014219-0002 - Arrêté portant organisation de la suppléance de M. le
Préfet d'Indre et Loire

..... 1



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n ° 2014219-0002

**37_Präfecture d'Indre- et- Loire
Secrétariat Général
Service des ressources humaines et des moyens**

Arrêté portant organisation de la suppléance
de M. le Préfet d'Indre et Loire

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

- Cabinet du Préfet -

ARRÊTÉ
*Organisant la suppléance de Monsieur le
Préfet d'Indre-et-Loire*

Le Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 45 ;
Vu le décret du 27 octobre 2011 portant nomination de M. Jean-François DELAGE en qualité de préfet du département d'Indre-et-Loire,
Vu le décret du 8 octobre 2013 portant nomination de M. Jacques LUCBEREILH en qualité de secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire,
Vu le décret du 7 mars 2013 portant nomination de M. CLAUDE VO-DINH en qualité de sous-préfet de Chinon,
Considérant les absences simultanées de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTÉ

- Article 1 Monsieur Claude VO-DINH, Sous-Préfet de Chinon, est chargé d'assurer la suppléance de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire du vendredi 8 août 2014 à 18H au samedi 9 août 2014 à 19H.
- Article 2 Le secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire et le sous-préfet de l'arrondissement de Chinon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 07/08/14

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Jacques LUCBEREILH